

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **29 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
30 juin 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Formation de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Absent(s) : /

Absent(s) excusé(s) : Mme ELI Emilie, M. BURGER Emmanuel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Monsieur le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

N° 24/2020

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil Municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Une seule liste présente :

Mme Noëlle PIANT, MM. Philippe SALERIO, François TARDIEU, Claude BREGEOT et Fabrice ROMARY, membres titulaires

Mmes Virginie DUPONT, Ghislaine CLANCHÉ, MM. Denis CHARDIN, Michaël FINANCE et Julien PIERRAT-LABOLLE, membres suppléants

Il est procédé ensuite au vote et au dépouillement :

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 27

Sont déclarés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres par 27 voix sur 27 suffrages exprimés :

- Comme titulaires : Mme Noëlle PIAN, MM. Philippe SALERIO, François TARDIEU, Claude BREGÉOT et Fabrice ROMARY.
- Comme suppléants : Mmes Virginie DUPONT, Ghislaine CLANCHÉ, MM. Denis CHARDIN, Michaël FINANCE et Julien PIERRAT-LABOLLE,

Pour faire partie, avec l'autorité habilitée à signer les marchés publics passés par la Commune, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,